

MISE EN VALEUR DU FLEUVE SÉNÉGAL

Synopsis



www.omvs.org



OMVS

ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

Poème : Avec l'OMVS en marche fêtons les exploits de Mars

Heureux riverains du fleuve Sénégal,
Nous qui avons comme solide pont
Ce lit ondulant aux milles bienfaits
Dont nous jouissons dans nos pays
Fêtons ensemble à Conakry
Les exploits du mois de Mars !
Fêtons ce mois béni de Mars
Au cœur duquel en 1968
Dans les fertiles têtes progressistes
De Léopold Sédar Senghor du Sénégal
De Mouctar Ould Daddah de Mauritanie
De Modibo Keita du Mali et de
Ahmed Sékou Touré de Guinée
Jaillit la limpide idée
De créer l'Organisation des Etats Riverains
Du fleuve Sénégal (OERS)
Qui vit le jour à Labé la belle
Labé l'hospitalière ou l'hôte est roi

Ce fut encore en Mars 1972
Après que l'OERS ait succombé
Aux aspérités politiques d'alors
Que pour mettre en valeur le fleuve Sénégal
Elargir son éventail d'utilités
Et perpétuer ses positifs impacts
Sur la vie des populations riveraines
Dont il est la bouée de sauvetage
Qu'à Nouakchott, capitale de la pieuse Mauritanie
L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
A resurgit pour étancher le bonheur de nos peuples assoiffés
de progrès
Toujours ponctuel à son rendez-vous avec l'histoire
C'est encore en ce mois de Mars 2006 que l'OMS ouvrit ses
portes
Pour accueillir dans sa case notre patrie bénie
La Guinée qui, par ses indispensables effluves de vie
Le Bafing, le Bakoye et la Falémé
Allaite et engraisse tout le Bassin du Fleuve Sénégal

Enfin, tel un devin miracle
C'est bien en ce mois de Mars 2019

Qu'à Conakry, capitale de la Guinée
Nous nous retrouvons tout heureux pour
Répondre à l'appel alléchant
De la bienfaitrice OMVS
Pour égrener le long chapelet
Des avantages qu'elle nous donne
Des belles perspectives qu'elle trace
Des novateurs souffles économiques qu'elle nous offre
Des espoirs d'émergence qu'elle grandit
Des jalons de bien être qu'elle arrose
Et des pépinières de l'unité d'actions qu'elle stimule
Pour que le long des berges du Fleuve Sénégal
Nous hébergions la prospérité
Et que nous noyions la pauvreté qui n'est pas fatalité

Toi Guinée, mère prodige adulée du Fleuve Sénégal
On vient d'y lancer le mirifique projet hydroélectrique
Du barrage de Koukoutamba
Qui donnera une éclatante figure à notre région.
Oui ! La Guinée par cette autre contribution est très comblée
Elle tend à tous nos pays une franche main
Pour que l'OMVS soit ce géant à la force décuplée
Qui vaincra sur notre chemin rocailleux
Tous les obstacles qui nous séparent de la félicité

Maintenant laisse-moi te bénir chère Guinée
Toi Guinée, source enchantée
Des généreux cours d'eau transafricains
Que sont Bafing, Djoliba, Gambie, Fomi, Cavaly
Toi Guinée, qui a tant donné à l'Afrique
Qu'Allah te tienne et te soutienne. !
Amine !

Koumanthio Zeinab Diallo
Ecrivain, Inspectrice Régionale de la Culture et du patrimoine
historique, Directrice Générale du Musée du Fouta Djallon,
Téléphone +224622405516, Mail : koumanthio@yahoo.fr Site web :
www.museedufouta.org
Labé, République de Guinée





Nouakchott

Situation du Bassin



Source: OMVS/DSM
Réalisation: C. SARR, août 2019.

versant du fleuve Sénégal



Hamed Diane Séméga,
Haut Commissaire de l'OMVS

“

Ma vision pour l'OMVS est celle d'une organisation moderne résolument tournée vers l'avenir, avec comme ambition forte la concrétisation de l'idéal d'intégration des économies des pays du Bassin du Fleuve Sénégal au bénéfice des populations.

”



vue du fleuve en Guinée

AVANT-PROPOS

Un fleuve, un destin commun

Depuis sa création le 11 mars 1972, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal exécute un ambitieux programme de développement multisectoriel et intégré, basé sur la maîtrise et la gestion rationnelle des ressources du bassin. Ce faisant, elle a contourné de nombreux écueils et relevé autant de défis, pour résolument s'imposer aujourd'hui parmi les cadres de développement intégré les plus solides et viables au monde.

Aujourd'hui elle est citée en modèle d'organisme de bassin, surtout en raison de son ancrage solide, constitué d'un ensemble de dispositions juridiques et institutionnelles originales qui traduisent une volonté politique de développement commun qui ne s'est jamais démentie.

Ce socle juridique s'inspire des rapports séculaires entretenus par les peuples des Etats membres - Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal- et qui ont pour fondements la concorde et la solidarité.

Les pages qui suivent dressent à grands traits les principes et les modalités de la mise en valeur concertée de ce patrimoine commun, le fleuve Sénégal.

VISION ET VOLONTÉ POLITIQUE

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES



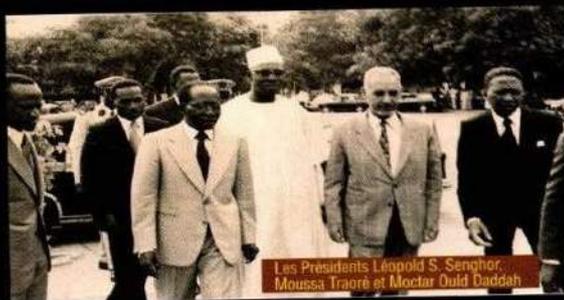
- **Période coloniale : MEFS-MAS (à partir de 1934)**
Etudes sur l'aménagement du fleuve Sénégal ; Sites des ouvrages potentiels sur le fleuve Sénégal répertoriés.
- **Comité Inter-Etats (1963-1968)**
Etudes de pré-investissement pour les sites retenus pour les aménagements du bassin. 1^{ère} Convention internationale relative au statut international (06 février 1964).
- **OERS (1968-1972)**
Planification d'une politique de développement économique et social y compris la coopération, l'éducation, la culture et la formation



Inauguration Place DMVS -Dakar, octobre 1992



Pose 1^{ère} pierre Diama, 10/12/79. Accueil populaire aux PR M. Traoré, M. K. Haidallah et L.S. Senghor.



Les Présidents Léopold S. Senghor, Moussa Traoré et Moctar Ould Daddah



Les Présidents DIOUF-TAYA-TRAORE à Bamako



Pose de la 1^{ère} pierre de Diama par les PR Moussa Traoré, Mohamed Khouna Haidallah et Léopold S. Senghor



X^{ème} CCEG, août 1992, Nouakchott. Les Présidents Alpha O. Konaré, Abdou Diouf et Maaouiya O. Taya.

UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ



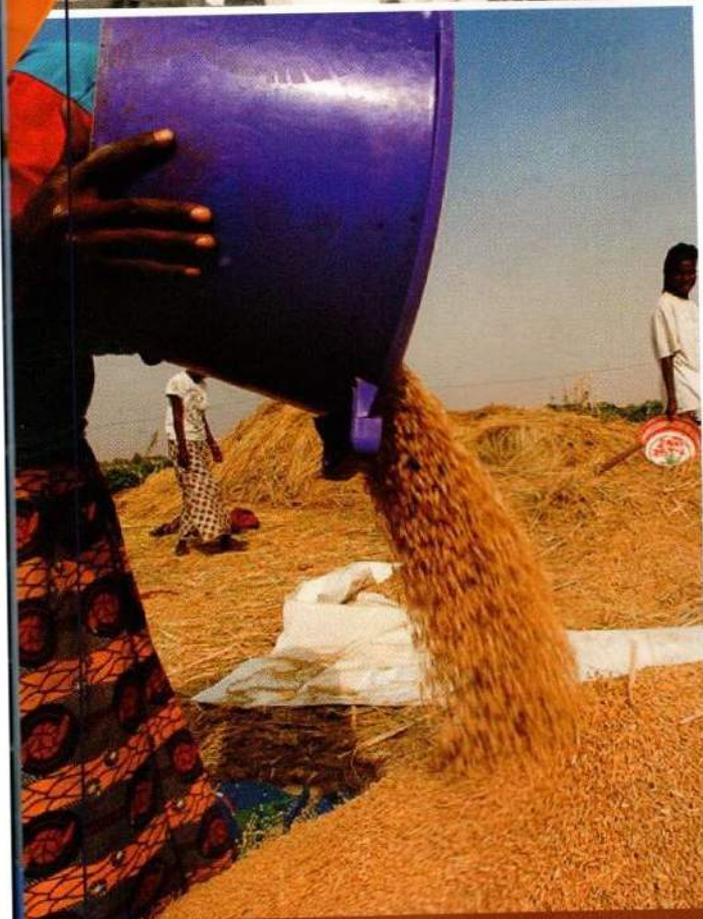
L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal a été créée en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, rejoints en 2006 par la Guinée.

LES MISSIONS

- Réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres face aux aléas climatiques et aux facteurs externes ;
- Préserver l'équilibre des écosystèmes du bassin ;
- Contribuer à l'autosuffisance alimentaire des populations ;
- Sécuriser et améliorer les revenus de ces populations ;
- Contribuer au développement économique et social des États-membres.

LES GRANDS AXES D'INTERVENTION

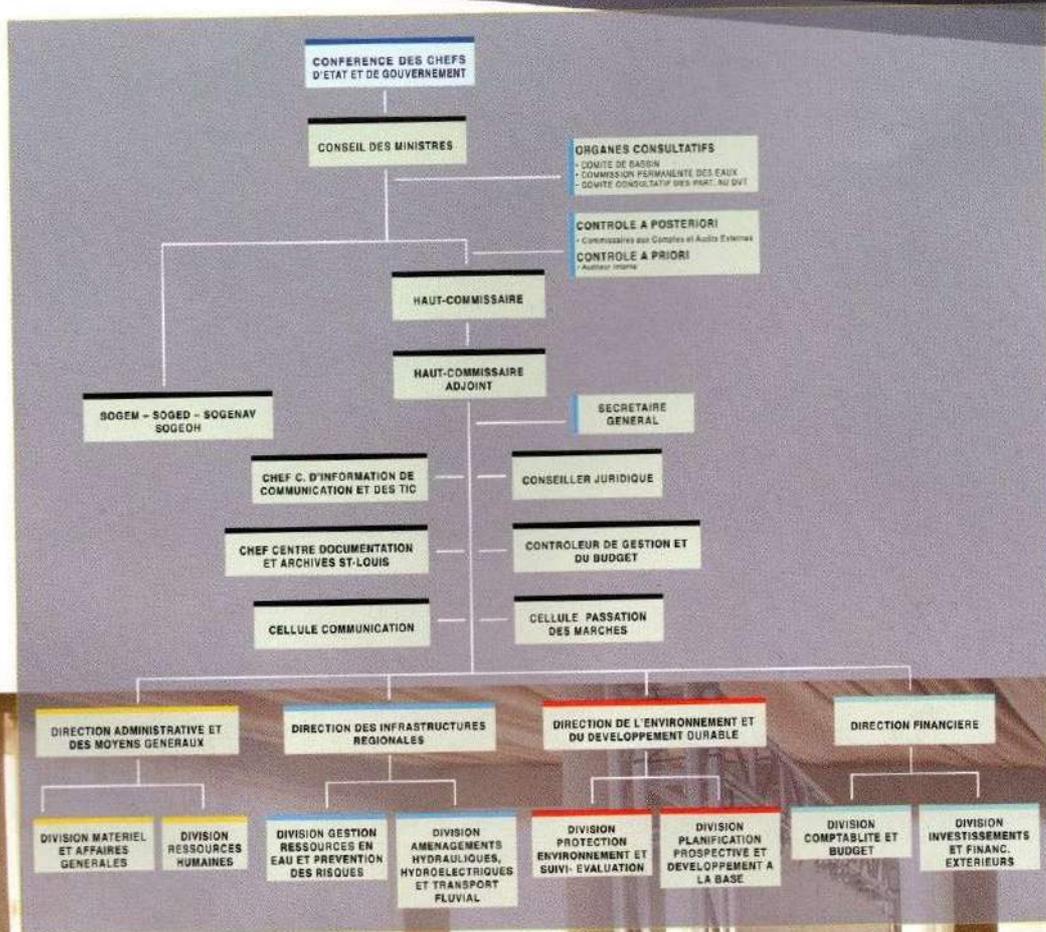
- Agriculture
- Energie
- Transport
- Alimentation en eau potable
- Sauvegarde environnementale.



www.omvs.org



CADRE INSTITUTIONNEL



Le Haut-Commissariat

C'est l'organe exécutif de l'OMVS. Il est dirigé par un Haut-Commissaire, nommé pour un mandat renouvelable de quatre ans.

Le Haut-Commissaire a en charge l'application des décisions des Chefs d'États du Conseil des ministres à qui il rend régulièrement compte.

Les Présidents Sall, Condé, Aziz et Keita lors du vernissage expo Omvs, XXI^{ème} CCEG

www.omvs.org



LES CONVENTIONS DE BASE

CONVENTION DU 11 MARS 1972

Article 1er : « Sur les territoires de la République de Guinée, du Mali, de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal, le Fleuve Sénégal **est déclaré Fleuve International**. La présente convention s'applique à l'ensemble du bassin hydrographique du fleuve Sénégal y compris les affluents, les défluent et les dépressions associées »

CONVENTION DU 21 DÉCEMBRE 1978

Article 2 : « Est propriété commune et indivisible des Etats membres de l'O.M.V.S tout ouvrage faisant l'objet d'un instrument juridique déclarant cet ouvrage propriété commune ».

Article 3 : Les ouvrages communs ... ainsi que tout ouvrage remplissant le critère visé à l'article 2 de la présente Convention sont et demeurent pendant toute la durée de leur vie propriété commune et indivisible des Etats membres de l'Organisation. »

CONVENTION DU 12 MAI 1982

Elle prévoit les modalités de financement du programme de l'OMVS (contributions, emprunts, subventions), les mécanismes de garanties aux prêteurs (cautions solidaires) et une clé d'imputation.



Source du Bakoye, à Malah. Guinée

www.omvs.org



LES SOCIÉTÉS DE GESTION

FAVORISER L'EXPLOITATION PERFORMANTE DES OUVRAGES

Les Etats membres de l'OMVS ont décidé de créer des sociétés de patrimoine et de leur confier la gestion opérationnelle des ouvrages communs.

La Société de Gestion de l'Energie de Manantali

Créée par une convention signée le 07 janvier 1997, SOGEM est chargée, entre autres missions, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages communs dont la supervision lui est confiée.

Depuis juillet 2014, après le retrait de la société sud-africaine ESKOM, SOGEM s'est dotée d'une filiale, SEMAF, structure de droit malien, qui assure désormais l'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages de Manantali et Félou ainsi que la production et le transport de l'énergie électrique à partir desdits ouvrages.

La Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama

Créée le 07 janvier 1997, SOGED a pour missions l'exploitation, l'entretien et le renouvellement du barrage de Diama et des ouvrages annexes.

Suivant l'article 13 de la Convention du 05 janvier 1997, SOGED a « le droit exclusif de la vente de l'eau du fleuve Sénégal pour tous les usages autres que la production électrique » et « tire ses ressources à titre principal des produits de la vente de l'eau ».

La Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation

Créée le 09 juin 2011, SOGENAV a pour mission de restaurer et promouvoir une navigation pérenne sur le fleuve, de Saint-Louis au Sénégal, à Ambidédi au Mali dans le cadre du projet de Système intégré de Transport multimodal (SITRAM).

La Société de Gestion des Ouvrages du Haut-bassin du fleuve Sénégal en Guinée

La décision de créer SOGEOH en janvier 2016, vise essentiellement une préparation plus rapprochée des nouveaux projets d'ouvrages programmés par l'OMVS sur le fleuve Sénégal, dont la plupart se situent dans le Haut Bassin guinéen, et une meilleure visibilité de l'Organisation en Guinée.



LA CHARTE DES EAUX

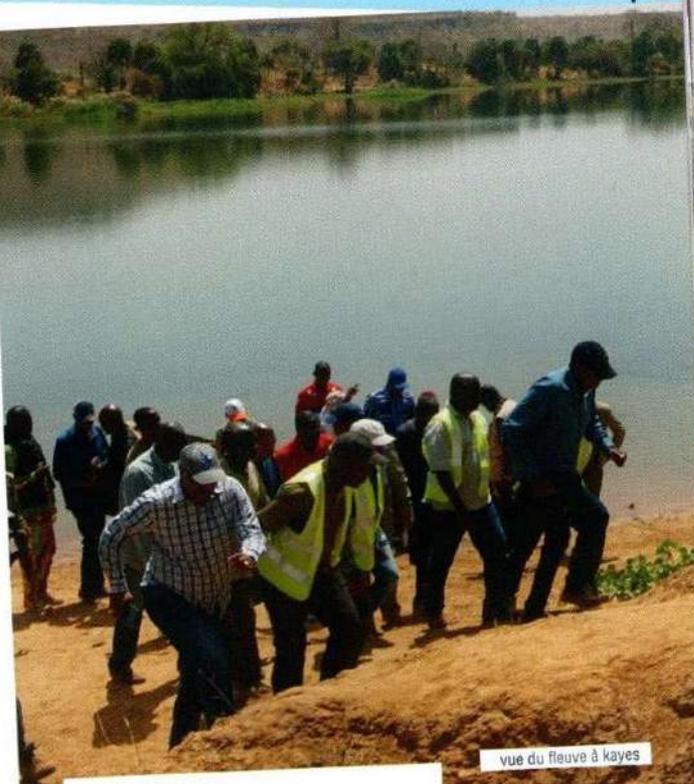
ELLE ENCADRE LA GESTION
RATIONNELLE ET ÉQUITABLE
DES EAUX

Quelques extraits

ARTICLE 2

La Charte des Eaux du fleuve Sénégal (2002) a pour objet de :

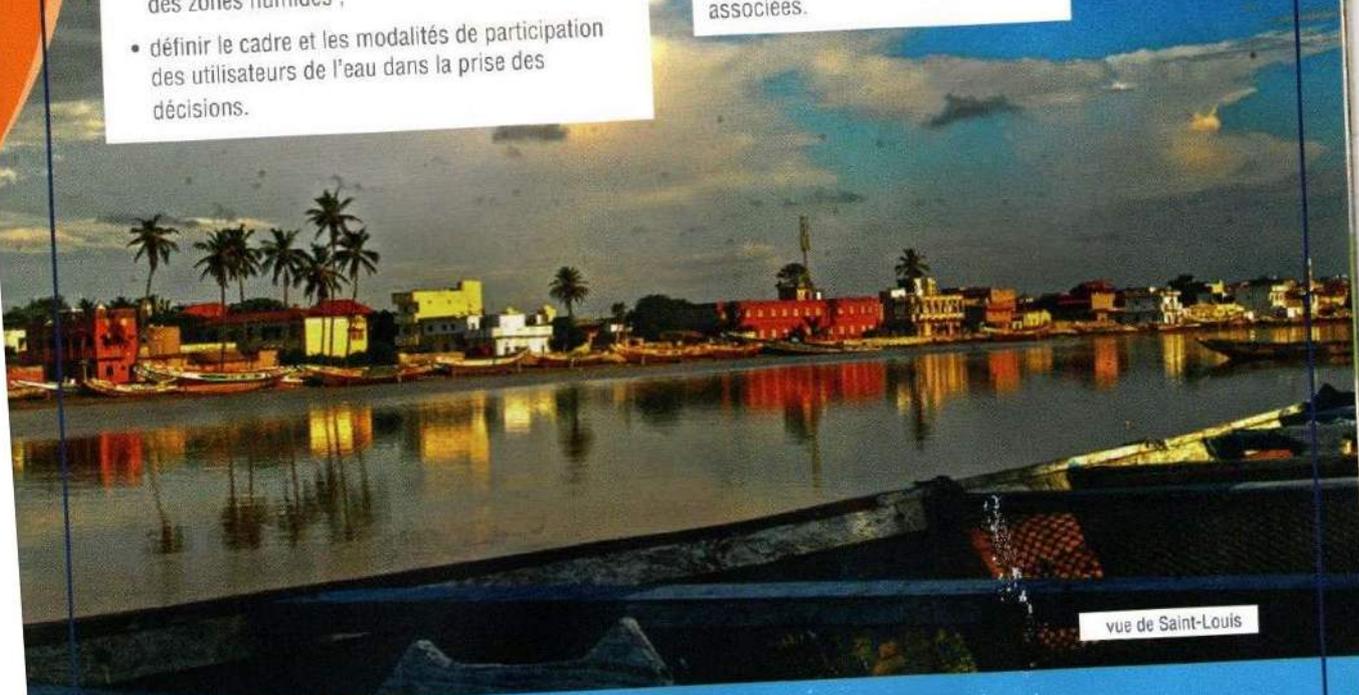
- fixer les principes et les modalités de la répartition des eaux du Fleuve Sénégal entre les différents secteurs d'utilisation. Les différentes utilisations des eaux du Fleuve peuvent concerner l'agriculture, l'élevage, la pêche continentale, la pisciculture, la sylviculture, la faune et la flore, l'énergie hydroélectrique, l'alimentation en eau des populations urbaines et rurales, la santé, l'industrie, la navigation et l'environnement, en tenant compte des usages domestiques ;
- définir les modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets utilisateurs d'eau ou affectant la qualité de l'eau ;
- déterminer les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne la faune, la flore, les écosystèmes des plaines inondables et des zones humides ;
- définir le cadre et les modalités de participation des utilisateurs de l'eau dans la prise des décisions.



vue du fleuve à kayes

ARTICLE 3

La présente Charte s'applique à l'ensemble du bassin hydrographique du Fleuve Sénégal y compris les affluents, les défluent et les dépressions associées.



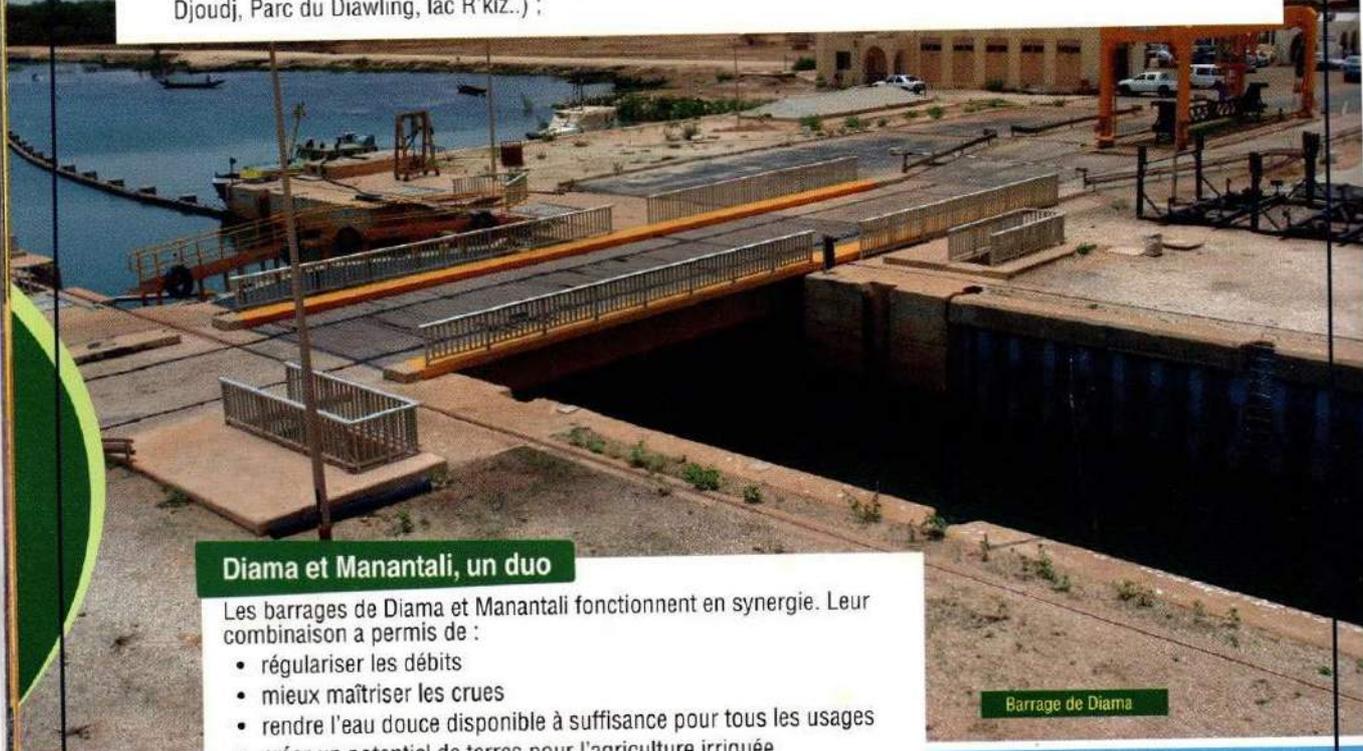
vue de Saint-Louis

LES GRANDS OUVRAGES

LE BARRAGE ANTI-SEL DE DIAMA ET LES ENDIGUEMENTS: de l'eau douce garantie toute l'année

Grâce à sa retenue, Diama a créé une réserve d'eau douce d'au moins 250 millions de m³ dont l'exploitation a permis:

- le développement de l'agriculture irriguée : 16.000 ha en 1996 à environ 120.000 ha exploités actuellement ;
- la fourniture d'eau potable : Saint-Louis, Kayes, Rosso, Nouakchott... sont approvisionnés à 100% à partir du fleuve et Dakar à 60% ;
- la satisfaction des besoins domestiques et pastoraux des populations rurales ;
- la régénération du couvert végétal et la revivification des zones humides d'importance mondiale (Parc du Djoudj, Parc du Diawling, lac R'kiz..) ;

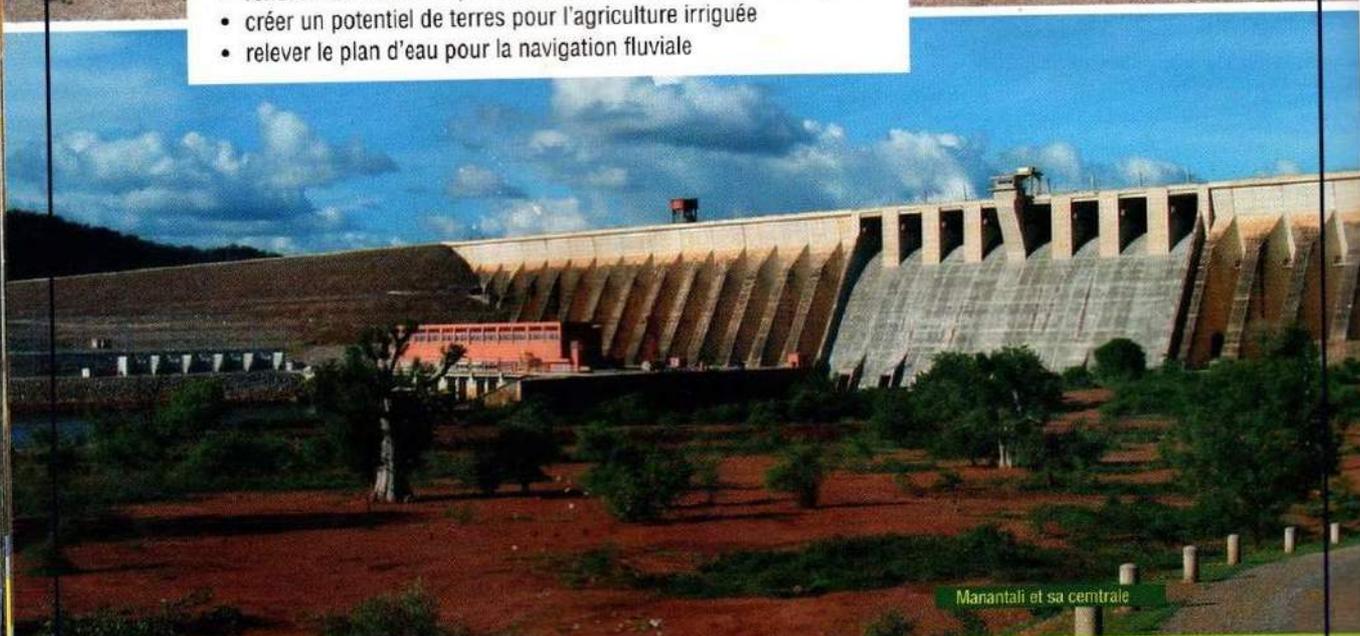


Barrage de Diama

Diama et Manantali, un duo

Les barrages de Diama et Manantali fonctionnent en synergie. Leur combinaison a permis de :

- régulariser les débits
- mieux maîtriser les crues
- rendre l'eau douce disponible à suffisance pour tous les usages
- créer un potentiel de terres pour l'agriculture irriguée
- relever le plan d'eau pour la navigation fluviale



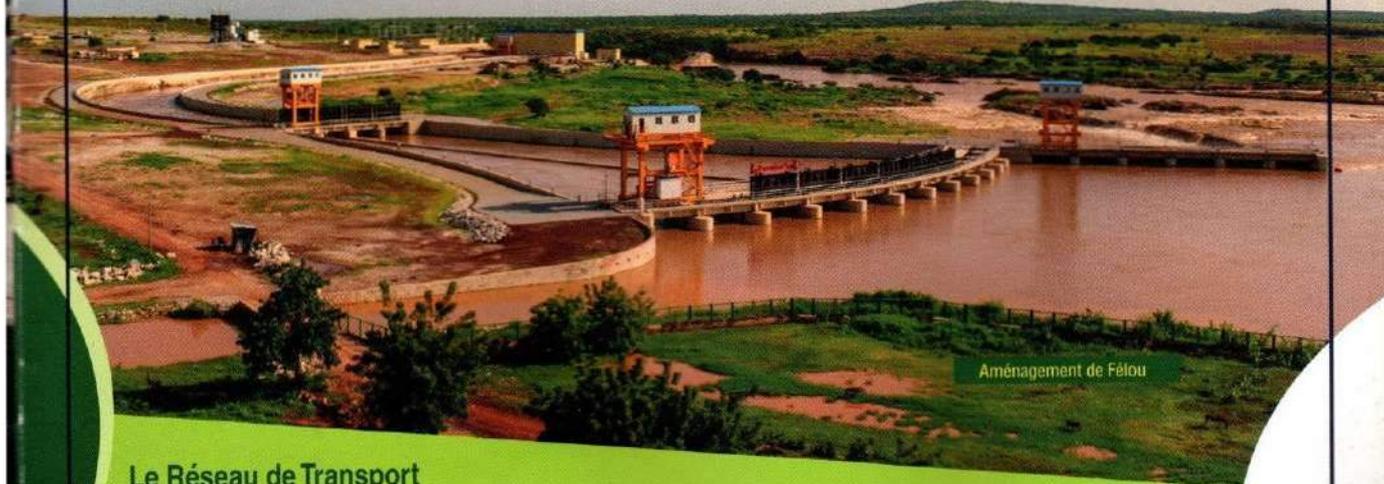
Manantali et sa centrale

LES GRANDS OUVRAGES

ENERGIE

LES RÉALISATIONS

Ouvrage	Production moyenne	Répartition		
		Mali	Mauritanie	Sénégal
Le complexe de Manantali (2002) Un lac de retenue de 477 km ² 11 milliards de m ³ d'eau stockés	800 GWh/an	52%	15%	33%
L'aménagement de Félou (2013)	320 MW / an	45%	30%	25%
L'aménagement de Gouina (en cours)	620 GWh/an	34%	33%	33%
Le Réseau de transport interconnecté de Manantali (RIMA) : 1700 km	Puissance totale installée : 260 MW.			



Aménagement de Félou

Le Réseau de Transport



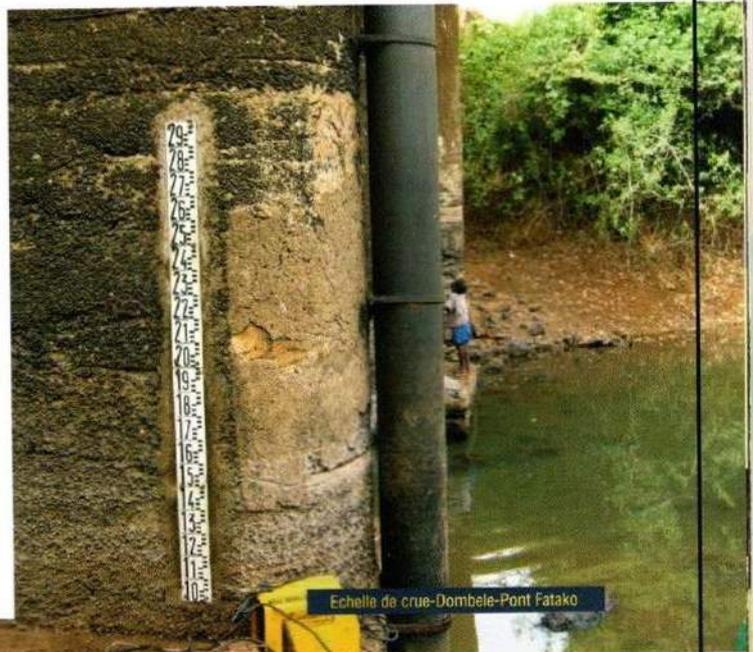
GOUVERNANCE

Outils d'actions et d'aide à la décision

- Schéma Directeur D'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fleuve Sénégal (SDAGE)
- Logiciels opérationnels de gestion hydraulique COREDIAM, SIMULSEN, HYDRACCESS
- Tableau de bord Besoins / Ressources
Bilan Besoins en eau / Ressources en eau disponibles pour différents scénarii d'utilisation

Cadre de programmation et de planification stratégique comportant 7 schémas sectoriels :

1. Aménagement agro-sylvo-pastoral;
2. Alimentation en eau potable et assainissement;
3. Energie;
4. Industrie et mines;
5. Transports et communications;
6. Gestion des risques de crues et d'inondations;
7. Gestion et protection de l'environnement et des écosystèmes.



Suivi hydrologique du bassin du fleuve Sénégal

Le Suivi hydrologique du bassin du fleuve Sénégal se fait à partir d'un réseau de stations limnimétriques des services hydrologiques Etats membres de l'OMVS. Ce réseau est composé de plus d'une quarantaine de stations dont 21 sont suivies régulièrement par l'OMVS à travers un programme de transmission des données des hauteurs d'eau par les lecteurs d'échelles limnimétriques (plaques graduées en cm).

Ces données, collectées au niveau de ces stations trois ou deux fois par jour, sont analysées et saisies dans une base de données Access appelée HYDRACCESS.

A partir de cette base de données, plusieurs traitements s'effectuent pour connaître les débits d'écoulement, l'ampleur des crues et caractériser l'hydraulicité des différentes années (sèches, moyennes ou humides).

Les ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal sont évaluées à partir des données de la station de Bakel qui est la station de référence du système d'écoulement des eaux du bassin.



LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX

C'EST L'INSTANCE RÉGIONALE OÙ S'ORGANISE LA CONCERTATION POUR LA GESTION OPÉRATIONNELLE DU FLEUVE

Règlement intérieur

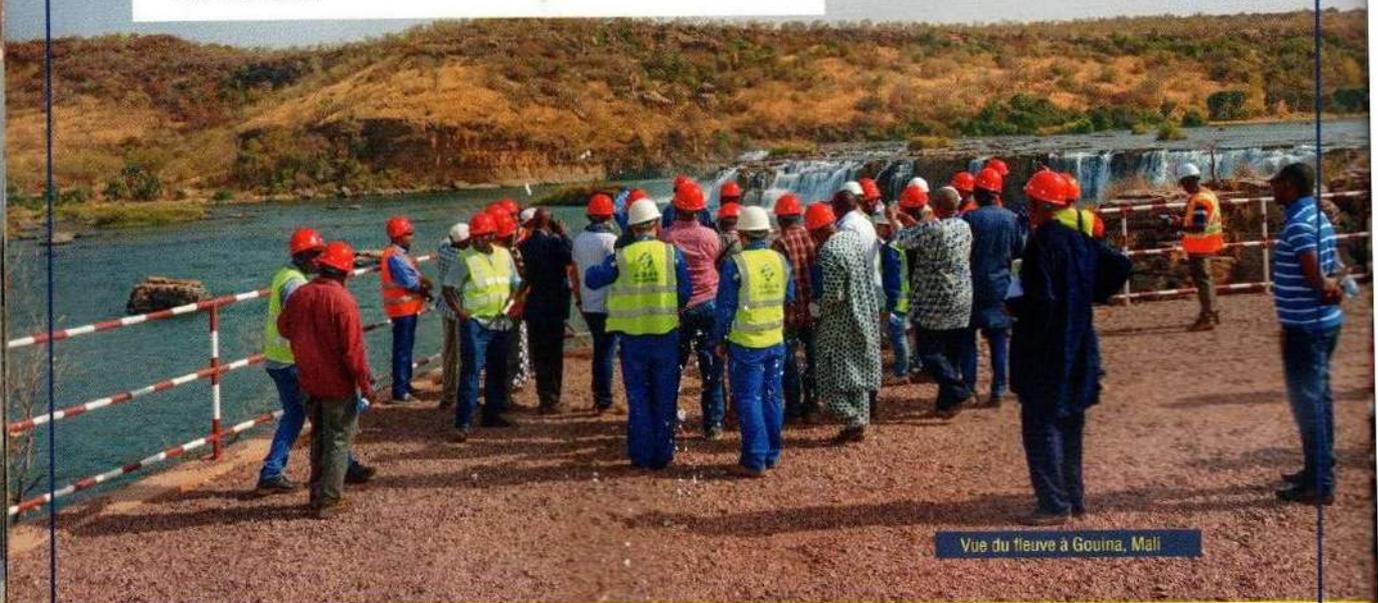
Article 11:

Dans le cadre des dispositions de l'article 4 de la Convention relative au Statut du Fleuve Sénégal, la Commission émet des avis et des recommandations au Conseil des Ministres en ce qui concerne notamment:

- les principes et les modalités de la répartition équitable des eaux du fleuve Sénégal entre les Etats d'une part et d'autre part entre les secteurs d'utilisation de l'eau (énergie, irrigation, navigation), avant et après la régularisation du fleuve;
- l'instruction des demandes d'utilisation de l'eau et des projets d'aménagements susceptibles de modifier d'une manière sensible les caractéristiques du régime du fleuve Sénégal, ses conditions de navigabilité, d'exploitation agricole ou industrielle, l'état sanitaire de ses eaux, les caractéristiques biologiques de sa faune et de sa flore, son plan d'eau;
- la réglementation de l'utilisation équitable de l'eau avant et après la régularisation du fleuve;
- la réglementation de la Conservation quantitative et qualitative de l'eau du fleuve;

Article 15:

La CPE prendra toute disposition utile afin que soit assuré le contrôle de l'utilisation du point de vue quantitatif et qualitatif des eaux du fleuve Sénégal.



Vue du fleuve à Gouina, Mali

www.omvs.org



APPROCHE PARTICIPATIVE

Objectifs

Faire profiter l'ensemble des communautés du bassin du fleuve Sénégal, des effets positifs des grands aménagements structurants

- Parvenir à une gestion concertée des impacts sur l'environnement
- Favoriser une implication de tous les acteurs dans la gestion des ressources du bassin et la mise en oeuvre des programmes.

Au niveau regional

- Le Comité de bassin
- La Commission Permanente des Eaux (CPE)

Au niveau national

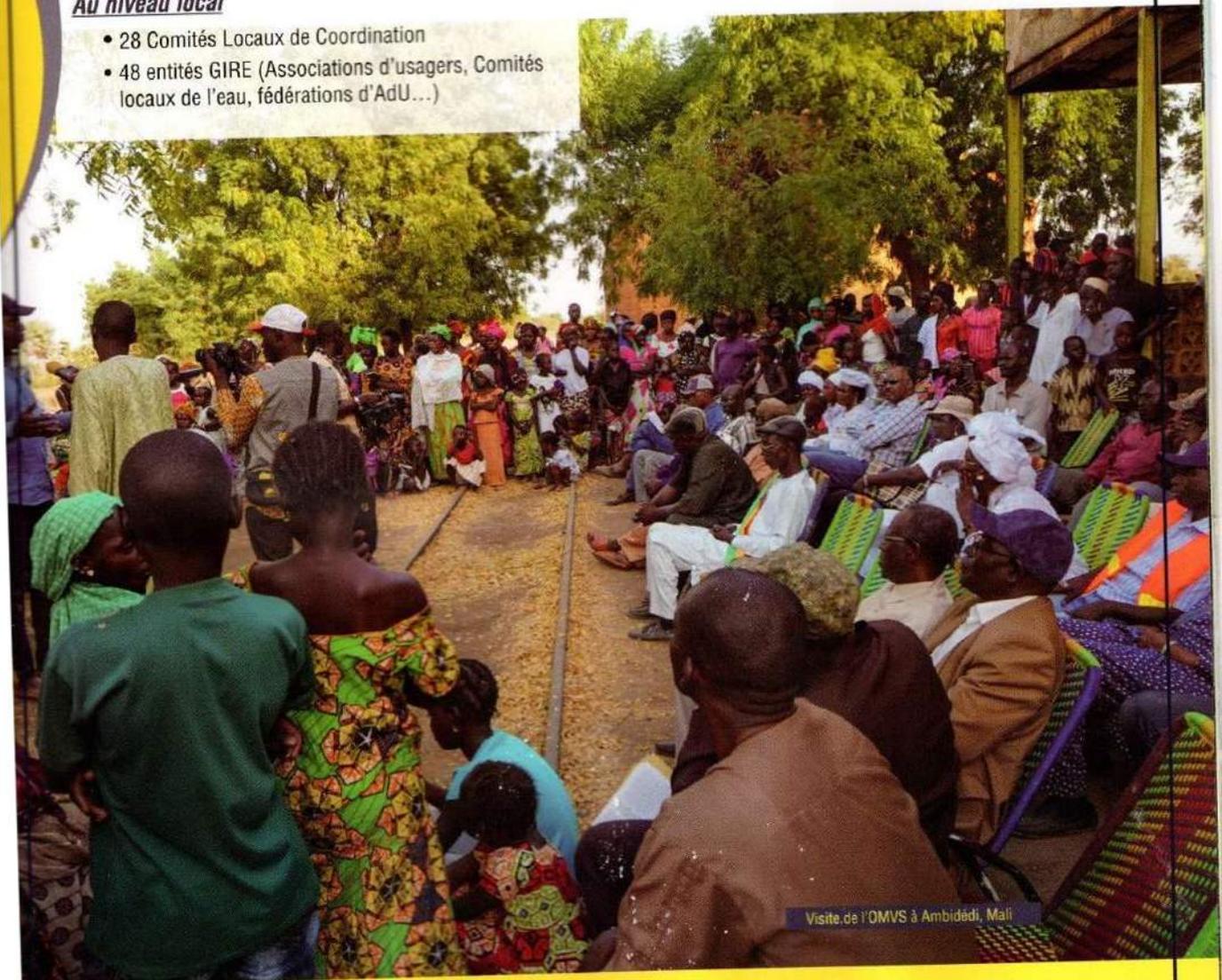
- 1 Comité National de Coordination par pays

Au niveau local

- 28 Comités Locaux de Coordination
- 48 entités GIRE (Associations d'usagers, Comités locaux de l'eau, fédérations d'AdU...)

Composition du Comité de Bassin

- * Collège des pouvoirs publics (gouvernements, élus nationaux, collectivités locales)
- * Collège des usagers (sociétés d'eau et d'électricité, organisations agricoles, opérateurs de transport...)
- * Collège de la société civile (ONG, associations d'usagers)
- * Collège de la communauté scientifique



Visite de l'OMVS à Ambidédi, Mali

www.omvs.org



BESOINS EN EAU 2025



Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fleuve (SDAGE) est un document qui planifie et oriente la mobilisation, la gestion équilibrée et concertée des ressources (eau et sols), des milieux aquatiques et des écosystèmes du bassin du fleuve Sénégal, à l'horizon 2025.

Validé et adopté en 2011 par le Conseil des ministres de l'OMVS, le SDAGE définit, une vision globale du développement du bassin intégrant les différents objectifs sectoriels - parfois antagonistes: le développement rural, le développement de l'eau potable et de l'assainissement, l'hydroélectricité, la navigation, le transport, l'exploitation minière et l'industrie. Il permet aux décideurs de conduire des politiques multisectorielles de façon équilibrée et équitable entre les Etats.

Il réduit ainsi les risques de conflit liés à la disponibilité ou à l'accessibilité à la ressource en eau, et contribue ainsi à la paix et la stabilité de la sous-région.



ENVIRONNEMENT

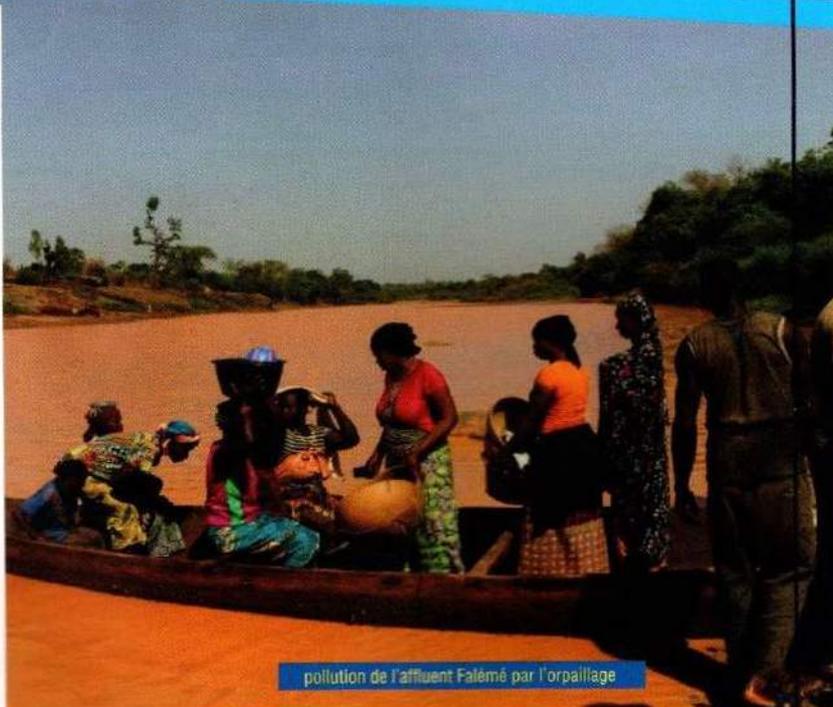
Les Problèmes Prioritaires

Constats de l'analyse diagnostique transfrontalière (2017)

- Dégradation des terres (dégradation du couvert végétal, surpâturage, feux de brousse, désertification, érosion des terres, dégradation des berges...)
- Baisse de la disponibilité et de la qualité des eaux
- Menaces sur la biodiversité ;
- Impacts des Changements climatiques
- Prévalence des maladies liées à l'eau (paludisme, bilharziose);
- Prolifération des plantes aquatiques envahissantes (Typha);
- Risques d'inondation ;

Les mesures politiques

La Déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement sur les changements climatiques, le 11 mars 2015 à Conakry



pollution de l'affluent Falémé par l'orpillage

Les mesures techniques

Mesures	Montant / Coût estimatif (CFA)
Travaux d'agroforesterie, réhabilitation et protection des berges, conservation des eaux et des sols (Guinée et Mali)	2 788 050 000
Protection des têtes de sources (Guinée)	
Projet de mise en place de l'Observatoire du Massif du Fouta Djallon	(études en cours)
Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes (Mauritanie et Sénégal)	3 411 200 000
Amélioration de la résilience du bassin aux impacts des changements climatiques par des projets pilotes d'adaptation	4 109 000 000
Lutte contre les maladies liées à l'eau	23 480 000 000
Densification et modernisation du réseau de suivi des ressources en eaux de surface	1 056 600 000
Projet de mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux	(études en cours)
Amélioration du cadre de gouvernance par l'appui à l'application de la Charte des eaux du fleuve Sénégal	493 080 000



ravages des feux de brousse sur le massif du Fouta Djallon



LA NAVIGATION



Impact attendu

- Désenclavement du bassin
- Massification des flux et des échanges grâce à une navigation pérenne
- Faibles coûts de transport
- Économie d'énergie

Infrastructures

- Chenal navigable de 905km
- Ports de Saint Louis (Sénégal) et Ambidédi (Mali)
- 8 escales et 7 appontements
- Routes de liaison :
 - Mahina – Manantali
 - Rosso – Diama
 - Labé – Tougué – Dinguiraye – Siguiri



Signature du contrat commercial pour la réalisation des travaux du projet Navigation par AFCONS, Dakar, le 11/10/2019.



LE PROGRAMME DE GESTION INTEGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (PGIRE)

Un programme de développement multisectoriel formulé pour renforcer l'intégration régionale et améliorer les conditions de vie des populations.

PGIRE I : 2007 – 2013

PGIRE II : 2014-2021. + Le Trust Fund III

Budget Global du PGIRE II : 240,5 millions de dollars
TF3 : 11,047 408 Euros

OBJECTIFS

- Aider les populations à tirer profit des opportunités créées par la disponibilité de l'eau ;
- Renforcer les capacités de l'OMVS à prendre en compte le changement climatique

COMPOSANTES

1. Développement institutionnel

Objectif : Renforcer les capacités pour une gestion coopérative, le développement institutionnel et la mise en œuvre du projet.

2. Développement des usages à buts multiples de l'eau

Objectif : Promouvoir les activités génératrices de revenus et améliorer les moyens de subsistance

3. Gestion et planification des infrastructures

TRUST FUND III (Don du Royaume des Pays-Bas).

Objectif Global : Renforcer la capacité de l'OMVS et des associations d'usagers de l'eau à améliorer les conditions environnementales et la qualité de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal

Objectifs spécifiques :

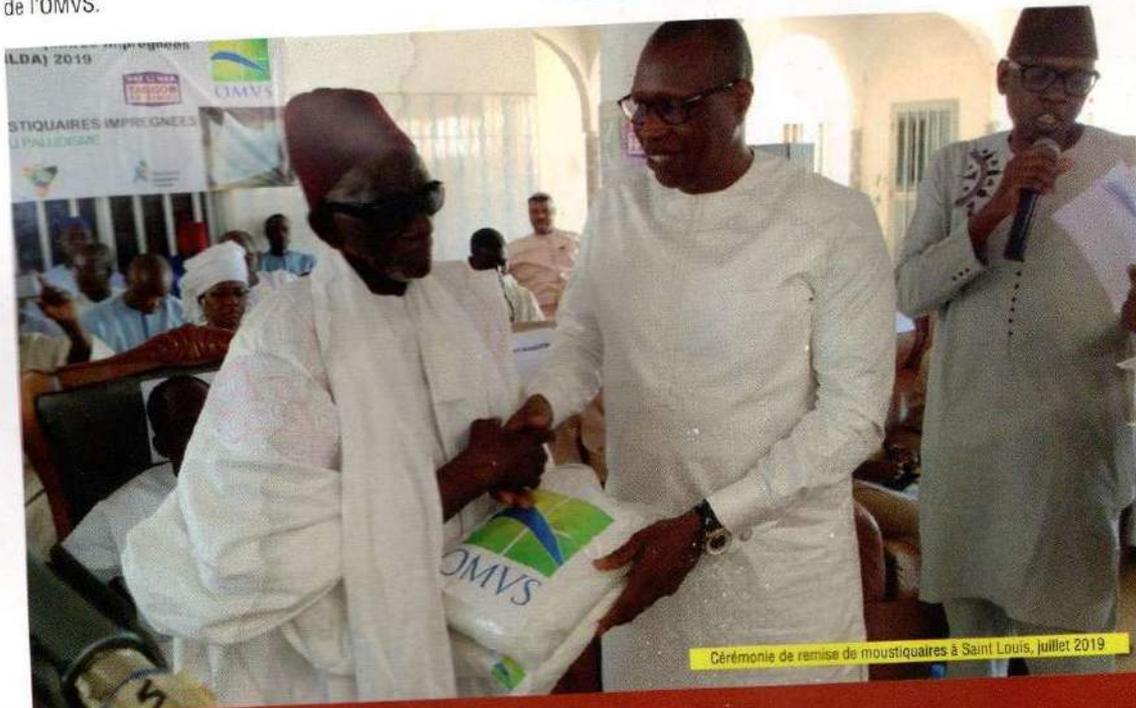
- Réhabiliter les principales têtes de sources du fleuve Sénégal, des rives des fleuves et des pentes déboisées en Guinée et au Mali;
- Lutter contre la prolifération plantes aquatiques nuisibles (typha);
- Renforcer les capacités et les compétences des personnels de l'OMVS.

BENEFICIAIRES

- Plus de 56 200 petits exploitants agricoles
- 12 000 personnes travaillant dans la pêche artisanale ;
- 5 000 bénéficiaires du projet et les membres d'association d'usagers de l'eau soutenus pour accroître leur résilience au climat à travers des projets pilotes ;
- 4 500 000 de personnes vivant dans le bassin bénéficiant de moustiquaires ;
- 2 100 000 enfants en âge scolaire et 1 000 000 d'adultes traités par an contre les maladies tropicales négligées.



Remise de MILDA au Mali par la coordinatrice du PGIRE



Cérémonie de remise de moustiquaires à Saint Louis, juillet 2019

BOOSTER L'AGRICULTURE IRRIGUÉE : PARACI

Objectifs A l'horizon 2025

Le Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures irriguées doit permettre aux Etats membres de l'OMVS de :

- Améliorer les cultures irriguées dans le bassin du Fleuve Sénégal
- Renforcer l'intégration économique dans la zone de l'OMVS en tirant un meilleur parti des opportunités offertes par les barrages.

Consistance du Projet

- 17 projets régionaux
- 35 projets nationaux

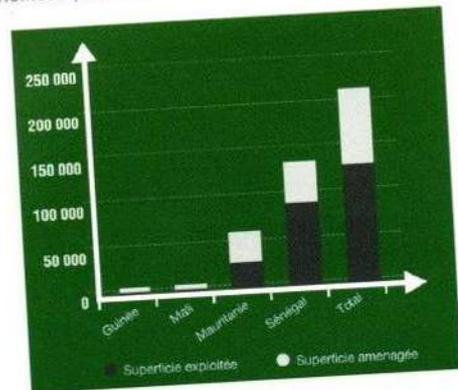
Coût global prévisionnel : 840 780 000 USD

Les cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal

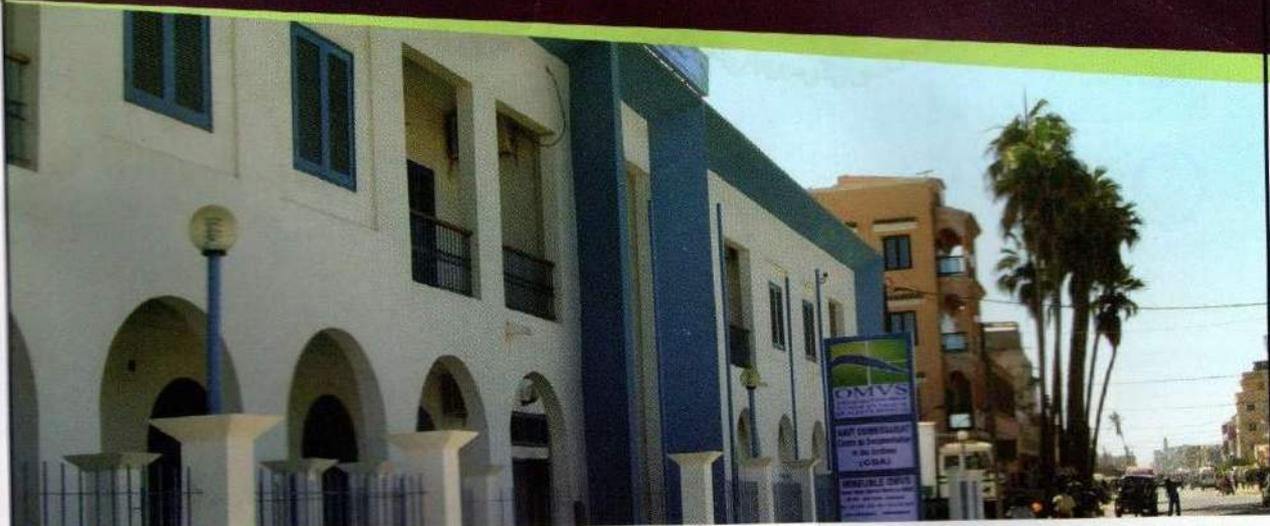
Potentiel de terre irrigable : 408.900 ha

Superficies aménagées : 212.937 ha, soit 52%.

Superficies exploitées : 129 381 ha, soit 60,76% de la superficie totale aménagée.



LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES DE L'OMVS



Créé en 1971 à Saint-Louis, Sénégal. Réhabilité et modernisé en 2012.
Les premiers documents datent de 1851.

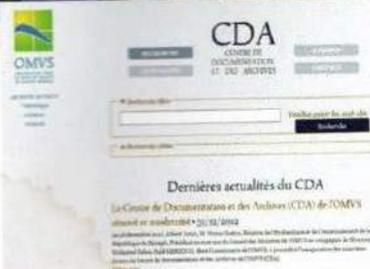
Le fonds documentaire porte essentiellement sur la gestion de l'eau et les conditions physiques et socio-économiques du bassin du fleuve Sénégal.

Le CDA offre plus de :

- 14.000 documents divers (ouvrages, rapports d'études, comptes rendus, articles, discours, conférences, etc.) ;
- 4000 fichiers numériques directement téléchargeables à partir du portail
- 337 mètres linéaires d'archives ;
- 8000 documents microfilmés ;
- Des centaines de cartes ou de plans des ouvrages communs de l'OMVS (bâtiments, barrages, digues, routes, aménagements hydroagricoles structurants) ;
- Des documents iconographiques (photos et films).

Le CDA, c'est aussi des plateformes d'informations accessibles sur le web :

- <http://cda.portail-omvs.org> (libre accès) ;
- <http://archives-omvs.org/masoers/index.htm> (consacré au fonds MAS-OERS) ;
- <http://archives-omvs.org/omvsjnal/> (réservé au journal de l'OMVS)
- <http://archives-omvs.org> (réservé aux archives de l'OMVS et accessible par authentification)



www.omvs.org



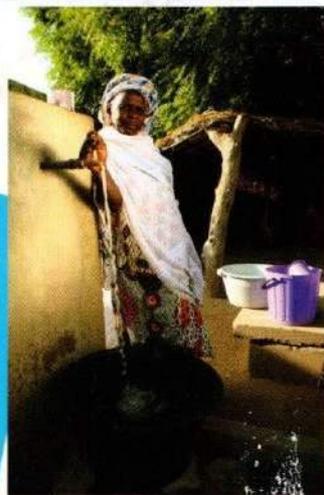


OMVS

ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

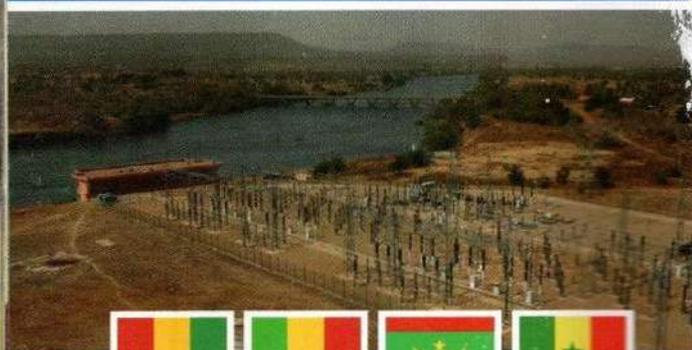


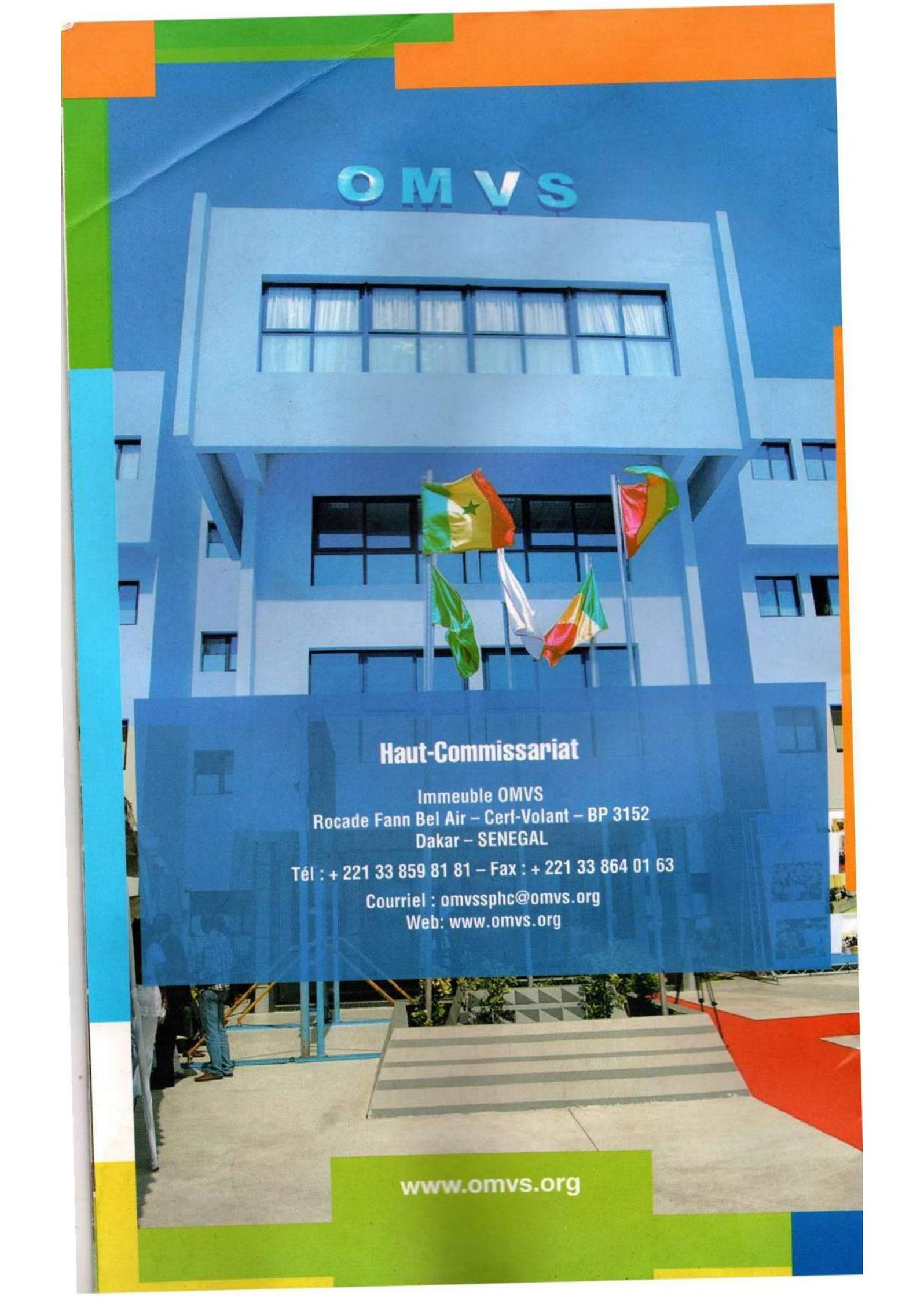
Gérer l'eau pour tous les usages



Les Sociétés de Gestion

SOGENAV : Navigation fluviale
SOGEM, SEMAF, SOGEOH : Energie
SOGED : Eau & Agriculture



A photograph of a modern, light blue building facade. At the top, the letters 'OMVS' are displayed in large, blue, three-dimensional characters. Below this, there is a large window with white curtains. In the center, four flags are flying on poles: the flag of Senegal (green, white, and red with a green star), the flag of Guinea-Bissau (green, white, and red with a green star), the flag of Guinea (green, white, and red with a green star), and the flag of Sierra Leone (green, white, and red with a green star). The building has a clean, architectural style with rectangular windows and a flat roof. The image is framed by colorful geometric shapes in orange, green, and blue.

OMVS

Haut-Commissariat

Immeuble OMVS
Rocade Fann Bel Air – Cerf-Volant – BP 3152
Dakar – SENEGAL

Tél : + 221 33 859 81 81 – Fax : + 221 33 864 01 63

Courriel : omvssphc@omvs.org
Web: www.omvs.org

www.omvs.org